

DELIBERATION

REUNION DU 28 AVRIL 2016

Convocation du 21 avril 2016

Affichage du 29 avril 2016

L'an deux mil seize, le 28 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C.PICHOT, J.C. FOUQUET, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO (arrivé à 21 h 10),
D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, C. MULLER, M.P. PLANTE, F. RIBOUST.

T. HERNANDO donne pouvoir à C. PICHOT pour la durée de son absence.

Élection du secrétaire de séance

G. BOUAZIZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2016

F. RIBOUST fait remarquer une faute d'orthographe en bas de la page 2 « on n'est pas limité » sans accord pluriel. Hormis cette observation, le compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : positionnement du conseil municipal

Le maire expose que le Préfet a confirmé le schéma départemental, sans aucune évolution. Le conseil municipal doit de nouveau prendre position pour ou contre ce schéma, et selon la décision, demander à intégrer une nouvelle communauté de communes.

C. PICHOT demande à quelle date le Préfet doit donner sa réponse définitive. A. BOUTIN répond que les communes ont jusqu'au 24 mai pour se prononcer. Puis, le Préfet dispose de deux mois pour statuer définitivement.

Ensuite, la procédure de mesures dérogatoires sera mise en place.

C. PICHOT expose qu'elle s'est rendue à une réunion des 5 communautés de Communes, en sa qualité de déléguée à la CCTVM. La future CdC aura un président et 15 vice-présidents. L'après-midi, 5 ateliers ont été formés pour travailler sur différents thèmes.

Les transports devraient être gratuits dès juin 2017, pour toute la population, y compris les scolaires.

Au niveau secrétariat, une D.G.S. sera désignée.

Pour le choix du nom de la future CdC, plusieurs propositions ont été faites, mais aucune décision n'a été prise.

Le siège social pourrait être fixé à Gallardon.

La parité hommes - femmes serait appliquée, ainsi que le non cumul des mandats.

13 commissions thématiques seront créées : commerces, eau-assainissement, finances, culture-tourisme, gestion de projets...

C. PICHOT exprime qu'elle a eu un bon ressenti de ces échanges, qu'elle juge positifs.

B. LEMAIRE exprime que pour lui prime l'intérêt des administrés. Compte-tenu de la baisse importante des dotations de l'Etat aux collectivités, avec Chartres Métropole, on pourrait compenser un peu.

F. TANTY pense que financièrement, on ne sait pas ce que sera demain, même à Chartres Métropole.

A. BOUTIN est d'accord. A un moment donné, il faut faire un choix, mais on ne peut pas préjuger de l'avenir.

C. PICHOT ajoute que la future CdC n'est pas pour le PLUi. F. TANTY pense que si la législation de l'urbanisme évolue dans le sens de l'intercommunalité, il faudra suivre.

Le maire propose de passer au vote :

2 voix se prononcent pour le schéma départemental de Coopération Intercommunale, 11 voix donnent un avis défavorable, aucune abstention.

2 voix sont contre le retrait de la C.C.T.V.M. et l'adhésion à Chartres Métropole, 11 voix donnent un avis favorable, aucune abstention.

Remplacement d'un délégué au syndicat scolaire

Le maire expose qu'il convient de procéder au remplacement de Marine GUIBERT - DAVAL, au sein du S.I.R.P.

C. PICHOT et J. CHEUL se déclarent candidates.

Les résultats du vote à bulletin secret donnent les résultats suivants :

- C. PICHOT : 5 voix
- J. CHEUL : 7 voix
- 1 bulletin blanc.

J. CHEUL est élue à la majorité, au premier tour.

T. HERNANDO arrive à ce moment de la réunion.

Créations de postes suite à avancements de grade de deux agents

Le maire expose que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade en 2016, après avis de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.). Il propose aux conseillers de créer les deux postes :

- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Reversement du fonds de soutien aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)

Le maire expose que lors de la création des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), l'Etat a octroyé une aide financière de 50 euros par enfant. La commune n'a jamais rien perçu, puisque regroupée en syndicat. L'aide a été versée à la commune de Saint-Piat, qui l'a reversé au syndicat scolaire. Or, en tant que commune bénéficiaire de la dotation de solidarité rurale, la commune de Chartainvilliers aurait dû bénéficier de 80 euros par enfant.

De plus, c'est la CdC qui organise les activités périscolaires. Le conseil communautaire a délibéré pour que le fonds de soutien lui soit versé à hauteur des deux tiers, le tiers restant revenant au syndicat scolaire.

Chaque commune doit prendre position.

F. TANTY s'étonne que la commune ait à se prononcer, puisqu'elle n'a jamais touché de fonds. Il propose que compte tenu des modalités d'attribution, une motion soit adressée aux services de l'Etat compétents (rectorat ? inspection académique ?) pour dire que le conseil municipal s'interroge sur le fait que la commune n'est pas attributaire, et que, de surplus, la subvention majorée pour « commune pauvre » n'est pas versée depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

F. TANTY estime que cela représente une somme d'environ 2.000 euros.

Par ailleurs, il déplore le raccourci des services de l'Etat, pour lesquels l'école est répertoriée sur l'unique site de Saint-Piat (le site de Chartainvilliers n'existe pas).

G. BOUAZIZ demande pourquoi cette répartition (deux tiers, un tiers) a été retenue. A. BOUTIN répond que la CdC organise les activités, mais que pour le syndicat scolaire des charges supplémentaires (ouverture des bâtiments, transport) sont effectives.

A. BOUTIN ajoute que, selon les textes réglementaires, la CdC pourrait percevoir la totalité du fonds de soutien.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la répartition du fonds de soutien dédié à l'organisation et la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires, à savoir deux tiers versés à la CdC, un tiers versé au syndicat scolaire. Un courrier sera fait aux services de l'Etat concernant la majoration de subvention.

Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par GrDF

Le maire expose que la législation a évolué en ce qui concerne l'occupation du domaine public, notamment lors de travaux sur les réseaux de distribution de gaz. Ainsi, une délibération doit être prise pour instituer la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour l'année 2015.

Il ajoute que cette redevance est calculée par GrDF selon la longueur en mètres des canalisations existantes sur le domaine public communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public.

Reversement de frais d'assemblée électorale

Le maire expose que la Préfecture a versé à la commune une somme correspondant aux frais d'assemblée électorale pour les élections régionales de décembre 2015.

Il propose de reverser cette somme à la secrétaire de mairie pour le surcroît de travail généré par l'organisation du scrutin.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Questions diverses

Le maire a assisté, avec Jean-Claude FOUQUET, à la réunion organisée par les élus du Conseil Départemental pour examiner tous les dossiers de demande de subvention. Les trois dossiers présentés par la commune sont acceptés (allée piétons à l'église, stationnement à l'église et ravalement des bâtiments communaux).

Cependant, du fait d'un trop grand nombre de demandes par les communes, et l'enveloppe n'étant pas suffisante, le taux de subvention est ramené de 30 à 25 %.

Nous avons reçu une carte de remerciements pour la subvention communale, de la part des élèves partis en classe de découvertes à Autrans (Isère).

La taille des arbres a été faite à l'église et place du Frou. Par ailleurs, un devis a été établi pour les arbres sur la parcelle située derrière la rue de la Vallée, ainsi que pour ceux situés à l'abri bus, qui empiètent sur les fils du réseau électrique.

Le dossier du réaménagement de la mare est complet et la subvention devrait nous être accordée. Cependant, la réponse définitive n'interviendra qu'en septembre. Le maire rappelle que cette opération entre dans le cadre de la protection de la biodiversité.

Tour de tapis

J.C. FOUQUET : évoque les panneaux de signalisation (arrêt + interdiction de stationner) rue Jean Moulin, qui ne sont pas du tout respectés. A son sens, il faut verbaliser ou supprimer les panneaux. A voir.

F. TANTY : déplore le stationnement de plus en plus régulier de véhicules sur la Place du Frou, qui commence à se dégrader. Il souhaite que cet endroit conserve un statut de place de village. A. BOUTIN exprime que ce sont les riverains qui stationnent. Un mot leur sera adressé.

B. LEMAIRE : évoque la cabane en construction dans un arbre, rue du 11 novembre. A. BOUTIN expose que pour une cabane de moins de 5 m², aucune déclaration d'urbanisme n'est exigée. En cas d'accident, cela reste du domaine privé.

D. BAËTE : le car du syndicat scolaire roule toujours aussi vite. C. PICHOT exprime son désaccord ; elle croise le bus tous les jours, et à son sens, il a une vitesse tout-à-fait normale.

T. HERNANDO : demande une réunion de la Commission des Fêtes pour la préparation de la Fête de la Musique.

La séance est levée à 22 h 20.